REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1909

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNEE.

BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1909

UN DEMI-FLORIN D'OR INÉDIT

DE

MARIE DE BOURGOGNE

FRAPPÉ A ANVERS

(1477-1482)

Saint André debout, la tête nimbée, tenant devant lui sa croix. SANCTVS — ANDREAS.

Rev. Dans le champ l'écu de Bourgogne. ✠ MARIA 8 DVCISS 8 BG 8 BRAB 8 Z 8 LIM'

Demi-florin d'or frappé à Anvers.

Poids : 1 7 gram.

Quoique n'étant pas mentionné dans les comptes monétaires, il était cependant permis de supposer qu'on avait frappé des demi florins Saint-André dans le Brabant, puisque, d'après l'ordonnance de Maximilien et de Marie, on devait continuer à émettre les mêmes monnaies qu'au temps de Charles le Téméraire, en subst

tuant au nom de Charles celui de sa fille (voyez ouvrage A. de Witte, t. II, p. 52).

Or, Charles le Téméraire, on le sait, frappa des demi-florins à Anvers (voir de Witte, n° 502). Au surplus, le demi-florin d'or de Marie de Bourgogne, pour la Flandre, est connu en nature depuis longtemps. M. Dechamps de Pas, en le reproduisant sous le n° 69 des planches de son *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, constate, lui aussi, que cette pièce n'est mentionnée dans aucun des documents officiels qu'il a dépouillés.

Le type du florin Saint-André et de sa fraction le demi-florin a été créé par Philippe le Bon, le 23 mai 1466 (1).

L'aloi de ces pièces était de 19 carats, les nobles d'Angleterre du roi Henri comptés pour or fin, leur taille, respectivement, de 72 et de 144 au marc. Le demi-florin de Philippe le Bon est encore à retrouver; souhaitons qu'il le soit bientôt.

Le demi-florin de Marie de Bourgogne qui vient d'entrer dans notre belle collection de monnaies brabançonnes, a été trouvé récemment dans un jardin à Elversele, près de Hamme, Flandre orientale.

CHARLES HERMANS.

(1) DE WITTE, *Histoire monétaire du Brabant*, t. II, p. 19.